

Est-ce que l´OTAN dirige des interventions militaires illégales ?

**En octobre 1949, lorsque l´OTAN a été fondée, c’était avec le but d´assurer la paix
mondiale. Le cas d´alliance dans le Traité Nord-Atlantique attribue à l´OTAN un rôle primordial.
Ce cas se présente quand a lieu « une attaque armée venue de l´extérieur »
contre un ou plusieurs membres de l´OTAN.**

EST-CE QUE L'OTAN DIRIGE DES INTERVENTIONS
MILITAIRES ILLEGALES ?

En octobre 1949, lorsque l´OTAN a été fondée, c’était avec le but d´assurer la paix
mondiale. Le cas d´alliance dans le Traité Nord-Atlantique attribue à l´OTAN un rôle primordial.
Ce cas se présente quand a lieu « une attaque armée venue de l´extérieur »
contre un ou plusieurs membres de l´OTAN. Ceci oblige les Etats membres (en ce moment
28) à défendre ensemble le membre attaqué. En avril 1999, dans une rencontre au
sommet de l´OTAN à Washington, juste à temps avant le 11 septembre, a été élaboré un
nouveau concept stratégique, qui prévoit, comme nouveau devoir, la « protection contre
des attaques terroristes ». Le cas d´alliance devrait aussi s´appliquer lorsque surviennent
de telles attaques. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 – et conformément au
cas d´alliance – des troupes de l´OTAN sont en action dans des territoires de guerre comme
l´Afghanistan, l´Irak, la Lybie et la Syrie. Dans aucun de ces cas il n’y avait une guerre
d´attaque contre l´OTAN. Cependant ces pays étaient impliqués dans des guerres sanguinaires
déclenchées par des pays de l´OTAN. Qui pose ici publiquement la question de savoir
si ces interventions de l'OTAN étaient légitimes.

**de --**

**Sources:**

SOURCES :

[www.youtube.com/watch?v=2YuE6U15wr8](https://www.youtube.com/watch?v=2YuE6U15wr8)
| <http://mjp.univ-perp.fr/defense/otan1949.htm>
| <http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.